



## Contrat de territoire Sud Alsace 2022-2025

### Fiche descriptive de projet n° 5



<b>Enjeu environnement / écologie</b>	<b>Soutenir la transition énergétique du territoire</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité

#### **DESCRIPTION DU PROJET**

##### **Intitulé du projet :**

**Liaison Cyclable Saint-Louis - Hésingue**

##### **Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :**

Saint-Louis Agglomération

##### **Localisation du projet :**

Commune de Hésingue

##### **Description et objectifs du projet :**

Actuellement les cyclistes voulant circuler entre Saint-Louis et Hésingue empruntent les aménagements cyclables longeant la route départementale 469. Cette liaison permet de connecter les deux zones agglomérées au sud des deux communes mais ne permet pas une liaison efficace depuis la gare et la partie nord de Saint-Louis vers la zone d'activités du Liesbach à Hésingue et la Zone Aéroportuaire 6bis de l'aéroport de Bâle Mulhouse.

Ces deux secteurs sont séparés par l'obstacle physique que constitue l'autoroute A35 et ne dispose que d'une seule possibilité de liaison par la RD105. Cet axe, qui pose des problèmes de circulation du fait du très fort trafic qu'il supporte (plus de 20 000 veh/j), sera réaménagé dans le cadre du projet 5A3F, porté par la CeA, qui prévoit l'aménagement d'une passerelle mode doux qui permettra une liaison en site propre de la gare de Saint-Louis à la Zone d'activités du Technoparc.

Dans le cadre de sa compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables d'intérêt communautaire, Saint-Louis Agglomération souhaite aménager un tronçon de voie verte entre la zone d'activités du Technoparc et la partie nord de la ville d'Hésingue.

Cette liaison est inscrite au schéma directeur des pistes cyclables intercommunales - programme 2020/2030 de l'agglomération approuvé en conseil communautaire du 18 décembre 2019.

L'objectif est donc la création d'une jonction entre les communes de gare de Saint-Louis et la partie nord de la commune d'Hésingue sous forme de voie verte pour renforcer et sécuriser la pratique du vélo et autres modes de déplacement doux du secteur. En effet ce secteur nord d'Hésingue constitue un bassin d'emploi important de part la présence de la Zone d'Activités Communautaire du Liesbach et de la zone aéroportuaire 6Bis.

L'aménagement de la liaison cyclable sera constitué d'une voie verte en enrobé d'une largeur de 3m minimum avec des accotements stabilisés de 0,50m de part et d'autre. Le tracé d'une longueur d'un kilomètre environ empruntera un chemin agricole existant.

##### **Public visé :**

Actifs (Domicile - travail, accès à la Gare), promeneurs

##### **Echéancier de réalisation du projet :**

Date de démarrage des travaux : 2025

Date de fin des travaux : 2025

## **DESCRIPTIF FINANCIER**

<b>Coût total du projet :</b>	<b>300 000</b>	€	HT	Investissement
<b>Participation CeA :</b>				
Base subventionnable retenue :	<b>300 000 €</b>			
Taux :	<b>20%</b>			
Montant :	<b>60 000 €</b>			

## **Plan de financement prévisionnel :**

Participations	Montant	Taux
Maître d'ouvrage	120 000 €	40%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité Alsace)	60 000 €	20%
AggloBasel	120 000 €	40%
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>300 000 €</b>	<b>100%</b>

## **ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

<b>Engagements de la CeA</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services en charge de la mobilité et du tourisme, sous forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ;</li> <li>Valoriser à travers Alsace Destination Tourisme et Alsace à Vélo, les itinéraires cyclables ainsi réalisés</li> </ul>
<b>Engagements du porteur</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>S'engage à respecter les préconisations techniques ou le cahier des charges de la CeA en matière de conception d'infrastructures cyclables ;</li> <li>S'engage à signer une convention d'entretien des itinéraires cyclables qui relèvent de sa compétence, suivant le modèle type CeA, avant le démarrage des travaux ;</li> <li>S'engage à inscrire, sous 12 mois à l'issue de la décision d'attribution de la subvention, l'ensemble de son patrimoine d'infrastructure cyclable au sein de la Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC), et ce, à des fins de cartographie précise des aménagements cyclables alsaciens ;</li> <li>Doit inscrire le projet réalisé dans cette même base dans les 3 mois suivant la mise en service du projet ;</li> <li>S'engage à installer un dispositif de comptage permanent des cyclistes, si les services de la CeA jugent que c'est nécessaire au regard des besoins de connaissance des flux cyclistes en Alsace ;</li> <li>Communication : panneau sur l'itinéraire informant d'un financement de la CeA (logo et texte), en sus des dispositions applicables en ce domaine demandées par la CeA et mise en place d'une signalétique directionnelle bilingue.</li> </ul>

## **EVALUATION**

<b>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</b>
Approbation AVP et plan de financement par le conseil de communauté
Marchés de travaux - ordres de services - réception des travaux et DGD des marchés
Mise en place de compteur vélo/piéton

## **REMARQUES**

<b>Remarques complémentaires :</b>